

FICHE DES EXIGENCES DE QUALIFICATION

(provisaires jusqu'à ce qu'elles soient approuvées à l'Assemblée départementale)
(Réf. : clauses 8.02 et suivantes de la convention collective)

Veillez d'abord enregistrer le formulaire sur votre poste de travail avant de le remplir électroniquement. Téléchargez [Acrobat Reader](#).

Provisaires

Définitives

Unité académique d'embauche : FAS - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Sigle et titre du cours : HAR 2262 - Histoire de l'art dans les musées

Diplôme universitaire exigé et expérience pertinente requise

maîtrise en histoire de l'art ou dans un domaine connexe, terminée.

Expérience de recherche, de travail ou de publication pertinente aux enjeux de la discipline et du cours, démontrant une réflexion continue et actuelle sur la matière enseignée, au cours des cinq dernières années.

Équivalence du diplôme universitaire (formation et expérience) s'il y a lieu

Description du cours selon l'annuaire général de l'Université

Présentation du contexte et des enjeux liés aux artefacts d'une collection muséale.

Remarque : cours offert in situ, c'est-à-dire au musée et au sein même des collections, par un-e conservateur-riche de départements muséaux.



Signature du directeur

25 mars 2022

Date d'adoption par l'Assemblée départementale

● [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.](#)